

Commune d'Hebecrevon

« Réalisation d'un Eco Hameau »

Intentions générales du projet.

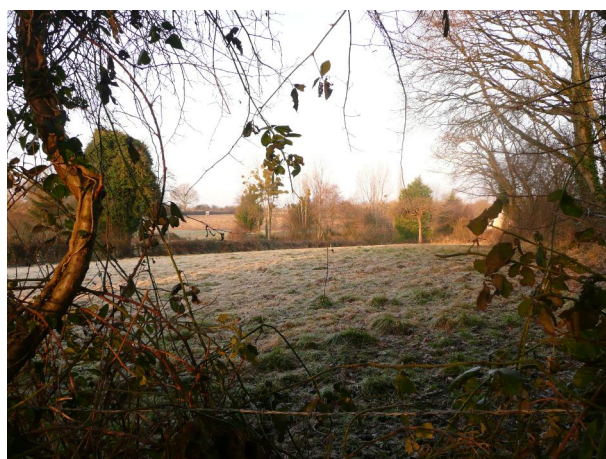


Le site

Le projet d'aménagement de ce hameau s'inscrit dans un site remarquable, il s'agit d'un bocage doté encore aujourd'hui de nombreuses haies et arbres plantés sur talus. Le pâturage jusqu'à lors pratiqué, a permis de préserver toute une diversité d'herbacées et de ligneux naturellement accompagnés d'une faune inféodée à ce milieu. La priorité de projet consiste donc à protéger ce milieu naturel tout en acceptant l'idée de le bâtir afin d'y accueillir de nouvelles familles.



Le bocage du site



Parcellaire

Le principe d'un partage du terrain en grandes parcelles bocagères est privilégié, l'objectif étant de respecter l'identité rurale du secteur en s'inspirant dans la mesure du possible de l'organisation des petites exploitations agricoles locales et voisines. En pratique, chaque grande parcelle créée accueillera plusieurs habitations qui seront ou ne seront pas délimitées. Si les habitants optent pour une clôture, ils devront le faire dans le respect du site, en plantant des essences champêtres de part et d'autre de celle-ci.

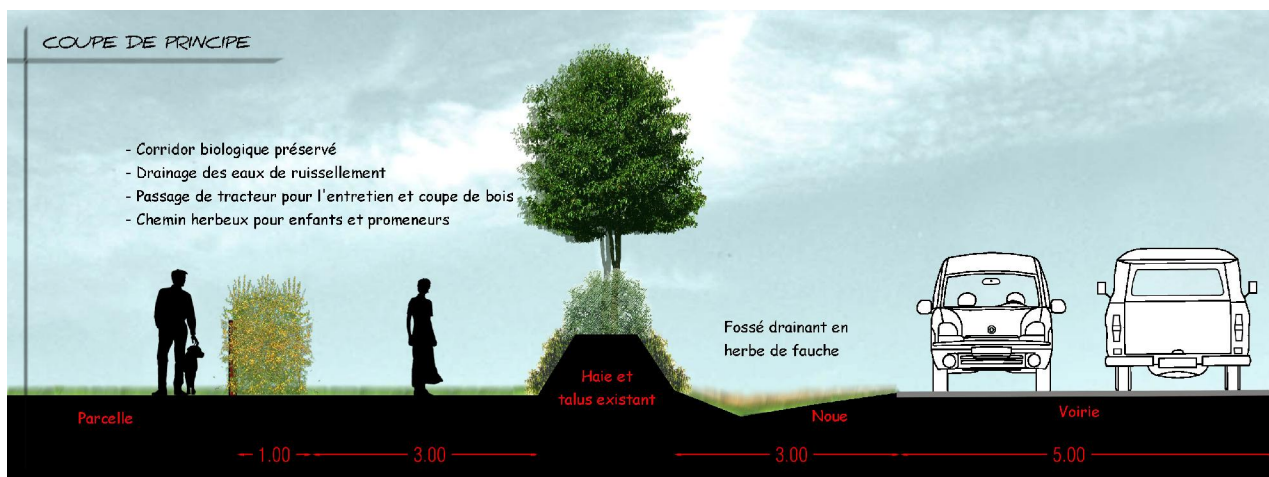


Une structure d'origine agraire voisine

Végétation naturelle existante

Les haies et talus existants sont tous maintenus, c'est un impératif justifiant entre autre, l'appellation « d'éco-lotissement ». En pied de ces haies et talus, nous préserverons une bande de terrain non cessible, il y a plusieurs raisons à cela :

- Il est important de préserver l'intégrité de la végétation naturelle de pied de talus liée aux haies et aux arbres. Ces bandes de terrains (de 3 mètres de largeur) gérées de manières naturelles sont des corridors biologiques autorisant une vie naturelle riche. Ces corridors offrent également la possibilité de réaliser de petits fossés de faible profondeur afin de conduire l'eau vers les mares. Ils permettent aussi de réaliser des sentiers, et enfin, ils offrent le moyen d'intervenir soit pour entretenir les haies, soit pour entretenir les mares. Enfin, ils sont une évocation aux chemins creux de la région.



Une végétation riche et naturelle à protéger.



Les eaux de ruissellement.

C'est maintenant assez usuel de gérer les eaux de ruissellement via des fossés, appelés maintenant noues. C'est donc le cas dans ce projet. Les eaux seront majoritairement conduites via des fossés qui aboutiront vers des mares avant de se rejeter calmement vers le milieu naturel.



Des exemples à imiter

Voiries et chemins

Le principe consiste à assurer l'accessibilité à toutes les parcelles mais avec des voiries de différents calibres. Nous distinguons :

La voirie principale assurant un trafic à double sens d'une largeur de 500 cm. L'objectif est de limiter le linéaire de ce type de voirie au strict minimum pour des raisons à la fois esthétiques et budgétaires.

Les voiries secondaires assurant un trafic en sens unique d'une largeur de 350 cm. Ce type de voirie est à privilégier compte tenu de sa faible largeur et de sa bonne adéquation avec les routes de campagne.



Une route de campagne sans bordure dont il faut s'inspirer

Les chemins avec bandes de roulement. Une partie des parcelles ne sera pas distribuée avec des voiries dites classiques. Elles le seront grâce à la réalisation de chemins d'une largeur de 240 cm avec bande centrale en herbe. L'intégration de ce type de voirie se fait sans difficulté dans un paysage de campagne.



Desservir certaines parcelles via un simple chemin comme celui ci

Les chemins pour les piétons seront privilégiés. Ils guideront les habitants vers le centre bourg (mairie, école, commerces) dans le sens Est / Ouest, vers les équipements sportifs dans le sens Nord / Sud. Ils ne font pas que desservir ce nouvel hameau, ils désenclavent un lotissement existant ainsi que tout un hameau



Un exemple de chemin piéton bien intégré au site

Matériaux : D'une manière générale, les voiries seront simples, sans bordure et certainement réalisées, pour les voies secondaires et chemins, en bi-couche gravillonnée. Pour ce qui concerne les chemins piétons, ils devront être réalisés avec un revêtement lisse qui pourra assurer le passage des personnes à mobilité réduite (fauteuils, poussettes....)



Bi-couche gravillonnés et bétons désactivés aspect sable

Des stationnements extérieurs aux parcelles sont prévus, ils seront soit en sable stabilisé, soit en herbe renforcée, l'objectif étant de réduire l'imperméabilité. Dans le secteur Sud/Ouest, Il est prévu de réserver des places privatives le long de la voie afin d'inciter les futurs propriétaires à ne pas envisager d'infrastructure pour garer leurs voitures sur leur parcelle. Afin de faciliter cette démarche, ces places sont prévues pour être couvertes.



Stationner les véhicules sur l'herbe



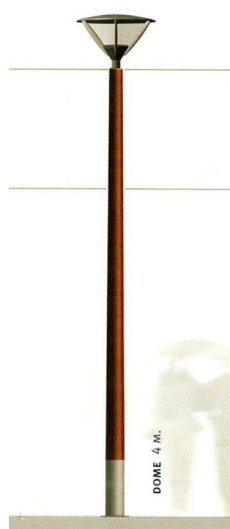
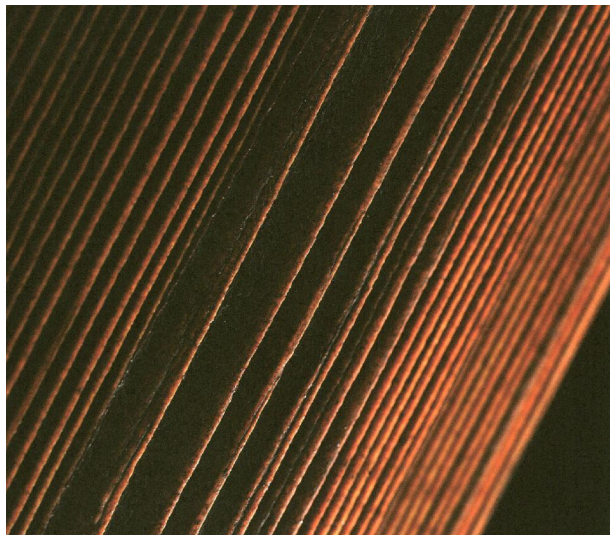
Limiter les infrastructures. Il est prévu dans ce projet, un espace dédié aux ordures ménagères et point de recyclage. Afin de réduire les emprises des voiries et de ne pas à avoir à créer de trop nombreuses placettes de retournement, le camion poubelles viendra simplement collecter les ordures et déchets à l'entrée du site. De cette manière, il ne sera pas nécessaire de prévoir toutes les infrastructures habituelles, imposantes et coûteuses.



Construire sur le site une structure adaptée pour la collecte des déchets

L'éclairage

La première chose à faire en matière d'économie d'énergie consiste à moins consommer. Dans cette optique, l'éclairage de ce quartier se fera au stricte minimum afin d'assurer la sécurité nécessaire. Il ne sera, en revanche, pas question d'inonder ce site de lumière en multipliant les points lumineux. La hauteur des mats sera également travaillée (4 mètres maximum), ils seront très certainement en bois.



Choisir des mats d'éclairage en bois est un gage d'intégration supplémentaire

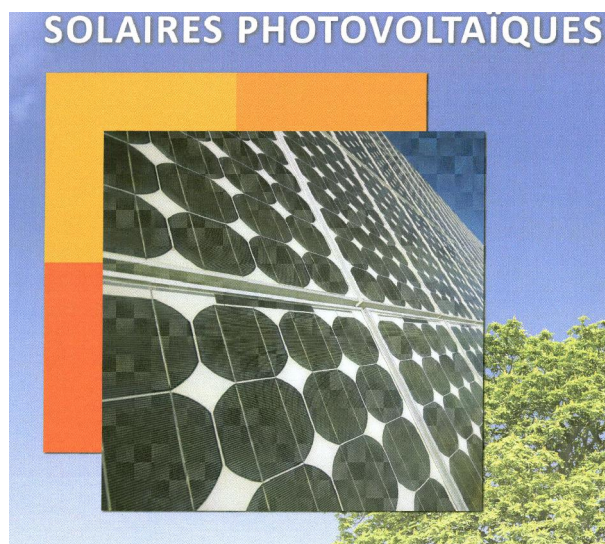
Habitations

Ce projet propose 20 parcelles en accession libre et 8 en accession location. Dans la mesure du possible, l'implantation des habitations et le dessin des parcelles intègrent l'orientation la plus au sud possible, évite les ombres portées de la végétation existante (l'objectif étant de ne rien couper), envisage le moins de voirie possible. Pour les accessions libres, un règlement imposera certaines règles bénéfiques pour l'environnement (récupérateur d'eau de pluie, interdiction des PVC pour toutes les huisseries, incitation à la pose de chauffe eau solaire). La commune envisage aussi d'accompagner les futurs acquéreurs avec l'aide d'un architecte missionné par la mairie. Ce dernier sera chargé d'aider les futurs acquéreurs, via une mission type visa, à générer des constructions passives et qualitatives d'un point de vue architectural.

Concernant les accessions/locations, le choix d'un architecte particulièrement sensible aux maisons passives sera privilégié.



Récupérer l'eau et les rayons du soleil



Une évolution intéressante du pavillon classique